

ILE DE FRANCE

GRANDES CULTURES

Envoi n° 21 du 18 juillet 1995

ISSN N° 0767 - 5542

Avertissements Agricoles

Directeur-Gérant : J. BOULUD - CPPAP N° 536 AD

Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue paul Doumer
93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Tél. : 42.87.76.71 - Fax : 48.58.64.80

Betterave

Maladies

A la faveur des orages et des températures douces, l'oïdium s'est implanté dans une grande majorité des parcelles. Par ailleurs de nouvelles betteraves infestées par la cercosporiose ont été repérées.

La rouille observée en nord Seine et Marne la semaine dernière n'a pas évolué.

■ **Intervenez en tous secteurs, dès réception de ce bulletin.**

Compte tenu que plusieurs maladies sont présentes en parcelle, et que les conditions climatiques leurs sont très favorables :

- il est NECESSAIRE, d'appliquer un fongicide polyvalent dès le premier passage,

- un deuxième traitement sera à envisager dans 3 à 4 semaines.

NB : si votre programme fongicide comporte de l'ALTO BS ou de l'ANTARES, réservez ces produits pour le 2ème passage.

Par ailleurs, il est préférable de ne pas utiliser deux fois le même produit au cours de la campagne.

Notre avis sur l'ordre d'utilisation des fongicides lors du 1er traitement.

\+
- SPYRALE 1 l/ha : nouveau produit de Ciba Geigy
- PUNCH CS 0.5 l/ha
- ARMURE 0.6 l/ha
- CAPITAN 0.5 l/ha
- ANTARES 1 l/ha
- ALTO BS 2 kg/ha

−

Noctuelles

Les chenilles actuellement présentes (grosses chenilles vertes) ont atteint le dernier stade larvaire, aussi la deuxième génération devrait apparaître dans peu de temps.

■ **Attendez le début de la 2ème génération pour intervenir avec un insecticide à base de pyréthrinoïde.**

Maïs

Stade : sortie des panicules

Pucerons

Baisse des populations avec les orages.

■ **Pas de traitement dans l'immédiat.**

Pyrale

Bien que les vols de pyrale ont régressé avec les pluies, ce ravageur est très présent en parcelle.

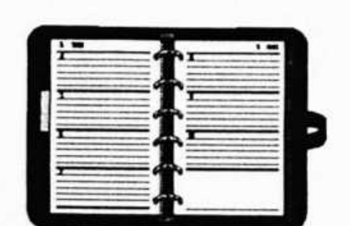
■ **A ce jour, toutes les parcelles de la Seine et Marne, de l'Essonne et des Yvelines ont du être traitées.**

Si ce n'est pas déjà fait, les maïs du Val d'Oise sont à traiter immédiatement.

Céréales

Erratum herbicides

Des erreurs se sont glissées dans la nouvelle édition du dépliant vert "herbicides des céréales de l'ITCF (mai 1995) diffusé avec le bulletin d'Avertissements Agricoles N°19 du 04 juillet 1995.Contrairement a ce qui est imprimé **DOPLER** n'est pas autorisé sur ***Seigle*** et **CAMEO** n'est pas autorisé sur ***Blé tendre de printemps.***



Betterave :
Maladies : traitez en tous secteurs.

Maïs :
Pyrale : derniers jours pour intervenir dans le Val d'Oise.

Céréales :
Herbicides : des erreurs sont à corriger dans le dépliant vert.

P19